SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 25 MARS 2019 À 19 H 15 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller

ABSENTS : Bruno Gosselin

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Demande d'aide financière au programme de soutien des actions de préparation aux sinistres
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h 20 par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1314-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1315-19

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la Municipalité désire munir sa bâtisse municipale du 6822 chemin Royal et regroupant salle communautaire, bibliothèque et bureau municipal d'une génératrice afin de pouvoir accueillir un certain nombre de citoyens dans la salle communautaire à titre de centre d'hébergement et de maintenir son centre d'opération dans le bureau municipal opérationnel en cas de panne d'électricité prolongée;

ATTENDU QUE pour se faire, il est nécessaire en plus de l'acquisition d'une génératrice, d'aménager une plateforme extérieure pouvant accueillir cette dernière et d'installer un nouveau panneau électrique dans la bâtisse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Pouliot et résolu à l'unanimité des élus présents

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 $, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 30 000 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 20 000 $;
- Que la Municipalité autorise la directrice générale, madame Michelle Moisan, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1316-19

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 30.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».